"LA TERRE FRANÇAISE" à l'Exposition de la France Européenne à Paris

POUR ÉVITER LES IMPORTATIONS IL FAUT PRODUIRE DAVANTAGE ET LE SOL DE FRANCE SE PRÊTE ADMIRABLEMENT A LA TRANSFORMATION EN SÈVE VIVIFIANTE DE TOUT CE QU'ON LUI CONFIE

Dans son numéro spécial de Juillet-Août 1941 publié à l'occasion de l'Exposition de la France Européenne qui se déroule actuellement à Paris, le journal « La Terre Française » demande que l'Europe — la France en particulier — envisage une restauration complète de la terre française sur le plan de l'équité dans le travail et dans le profit de ce travail.

« Il faut, écrit M. JACQUES DE LESDAIN, Commissaire général de l'Exposition que le cultivateur, le maraîcher, le producteur de primeurs soient assurés, à l'avance, de la vente de leurs récoltes par des contrats portant sur plusieurs années. Il faut remettre à l'honneur la paysannerie, car la terre française est notre meilleure et peut être notre seule amie, celle qui ne nous a jamais trompée. »

En certaines régions, la récolte des pommes de terre hâtives est commencée. (Ph. Graphopresse)

Les productions de la terre française

A l'avenir — écrit entre autres — M. Marcel BRAIBANT, Commissaire à l'Exposition, grâce au développement de la production en France, en Europe Centrale et en Afrique, nous n'aurons plus besoin ni du blé du Canada, ni du maïs des Dominions britanniques, ni des pommes et des fruits de Californie, ni d'aucun autre produit agricole concurrent des nôtres.

Et M. Marcel Braibant ajoute : « Quelles sont les productions que nous pouvons développer en France ?

Toutes les productions du sol et de l'étable peuvent et doivent être considérablement augmentées dès maintenant dans la métropole et dans l'Empire Français.

L'Europe a besoin :

— de blé, puisqu'elle en importait en moyenne sous forme de grains et de farines, 120 millions de quintaux chaque année de 1933 à 1938.

— de maïs, puisqu'elle en importe une quantité qui dépasse 50 % de sa production.

— d'orge, d'avoine, de seigle, de graines fourragères, de betteraves industrielles, de pommes de terre, de plantes textiles et oléagineuses, de vin, de légumes à consommer frais ou asséchés, ou à conserver ou à transformer en jus, de fleurs à couper et à parfum, de fruits frais, secs et conserves, d'animaux et de leurs produits (viandes, peaux, cuirs) de lait frais ou en poudre ou condensé, de beurre, de fromage, de caséine, d'œufs, de miel, de cire, de soie, de poissons frais et en conserve, de bois et produits forestiers dont les usages sont nombreux, etc., etc.

Dans le cadre élégant du Grand Palais, complètement rénové, vingt décors consacrés à chacune de nos principales productions agricoles attirent l'attention des visiteurs. Et c'est à travers ces sites de la campagne française qu'on peut lire et commenter les textes ci-dessous qui résument la situation de nos cultures :

Le passé, le présent et le futur

LA VIGNE. — La vigne française sacrifiée : En 1875, 2.400.000 hectares de vigne étaient plantés en France ; en 1937, il en restait seulement 1.500.000, donc 900.000 hectares ont été perdus pour le vignoble français.

L'Europe manque de vin. Consommation moyenne annuelle en France : 115 litres par habitant. Consommation moyenne annuelle en Europe : 15 litres par habitant. N'arrachons plus nos vignes, replantons notre vignoble dans la Métropole et en Afrique.

LE PÊCHE. — Grâce au grand nombre de ses ruisseaux et de ses rivières et à la longueur de ses côtes, la France, dans l'Europe nouvelle, sera le plus gros producteur de poissons et de coquillages. Nos marins, paysans de la mer, n'auront plus à rejeter le produit de leurs pêches fructueuses et l'industrie de la conserve se développera dans nos ports.

LA BASSE-COUR. — La valeur des produits de basse-cour, 10 milliards de francs peut être considérablement augmentée par la sélection et l'organisation, de la conservation et de la vente en vue du développement de la consommation.

L'ÉLEVAGE. — Les exportations françaises : viandes, 1913, 57.903 quintaux ; 1937, 10.504 quintaux.

Graisses animales : 1913, 387.758 quintaux ; 1937, 91.777 quintaux.

Chevaux et juments : 1913, 29.535 têtes ; 1937, 1.635 têtes. Bestiaux : 1913, 44.000 têtes ; 1937, 2.000 têtes.

La France est un pays favorable à l'élevage et à la production de la viande de boucherie et de lait. Elle deviendra exportatrice de ses races appréciées lorsque l'Europe lui offrira les débouchés qu'elle a perdus et qu'elle peut largement reprendre.

LE MOUTON. — Le mouton en France : En 1872, 32 millions de têtes ; 1900, 20 millions de têtes ; 1913, 16 millions de têtes ; 1937, 9 millions de têtes.

La laine en France : Production en 1840, 600.000 quintaux ; 1937, 156.000 quintaux.

Exportation en 1937, 2.134.175 quintaux, d'une valeur de 2 milliards et demi de francs. Importation en Europe ; 8.259.000 quintaux.

Nous avons besoin plus que jamais de laine et de viande.

Notre pays ne possède plus que 8.000.000 de moutons, alors qu'il pourrait aisément en nourrir le double.

LES FRUITS. — 1913 : Exportations en France, 3.290.000 quintaux ; importations en France, 2.659.000 quintaux ; pommes et poires importées en France, 80.000 quintaux ; prunes importées en France, 11.685 quintaux ; noix importées en France, 15.645 quintaux ; amandes importées en France, 6.781 quintaux.

1937 : Exportations de France, 814.000 quintaux ; importations en France, 6.107.000 quintaux ; pommes et poires importées en France, 440.000 quintaux ; prunes importées en France, 160.000 quintaux ; noix importées en France, 28.000 quintaux ; amandes importées en France, 65.000 quintaux.

La France exportait autrefois une grande quantité de fruits et en importait un faible tonnage. Nous avons progressivement perdu nos débouchés. Avant-guerre, nos importations dépassaient considérablement nos exportation. Pour que les peuples de l'Europe puissent consommer nos excellents fruits, soignons nos arbres et plantons de nouveaux vergers.

LE PORC. — L'élevage du porc est un des plus importants d'Europe. Les statistiques d'avant-guerre nous en donnent la preuve... La France nourrissait alors 13 porcs au kilomètre carré, la Hongrie 29, soit plus du double.

L'Allemagne, de son côté, en nourrissait quatre fois plus avec 49 porcs au kilomètre carré et la Hollande près de six fois plus, avec 60 porcs.

Mais c'est le Danemark, plus grand producteur du continent, qui atteignait le chiffre le plus élevé avec 126 porcs.

Les circonstances nous commandent d'augmenter par tous les moyens notre cheptel porcin. Ce résultat peut être atteint si l'on intensifie l'élevage familial et industriel.

L'APICULTURE. — **Miel :** Importations en France : 1912, 2.825 quintaux ; 1933, 28.122 quintaux ; 1937, 12.030 quintaux. Exportations de France : 1913, 14.403 quintaux ; 1933, 7.088 quintaux ; 1937, 4.471 quintaux.

Les miels français doivent leur saveur à la variété et à la qualité de nos fleurs. L'apiculture n'est cependant pas assez développée puisqu'il n'y a, en France, que 100.000 apiculteurs. Nos importations de miel et de cire augmentent continuellement. Créons de nouveaux ruchers familiaux et industriels, dont les produits sont assurés de larges débouchés.

LES PRODUITS LAITIERS. — La France : pays de grands crus de beurre. En France, on fabrique 465 sortes de fromages.

9.000.000 de vaches laitières produisaient avant la guerre 1.400.000 hectolitres de lait ; on estime que notre cheptel est actuellement réduit de 1.500.000 vaches.

La sélection et l'amélioration de l'alimentation du bétail nous permettent d'augmenter notre production et d'exporter en quantité nos excellents beurres et fromages.

LES CÉRÉALES. — **Le passé :** Production en Europe en 1937 : Froment, 421.900.000 quintaux ; maïs 197.900.000 quintaux ; orge 149.600.000 quintaux ; seigle, 207.100.000 quintaux.

Importations en Europe en 1937 : froment et farine, 152 millions 807.000 quintaux ; maïs, 106.085.000 quintaux ; orge, 23.233.000 quintaux ; seigle, 9.949.000 quintaux.

Lorsque l'Europe était divisée et hérissée de barrières douanières, elle importait sans profit de ses populations et au détriment de son indépendance des milliers de quintaux de céréales produits dans les pays lointains.

L'avenir : La paysannerie française ne sera plus contrainte de réduire ses emblavements. Avec les paysanneries balkaniques elle produira les céréales nécessaires à l'alimentation et aux industries de l'Europe.

LA FORÊT. — Le bois dans l'économie moderne : Bois de construction, bois d'œuvre, bois de carburation ; bois à papier et d'industries diverses, cellulose, textile.

La forêt en France et dans l'Empire couvre 100 millions d'hectares, soit près de deux fois la superficie territoriale de la France.

Il faut reboiser la France et l'Empire. Beaucoup de forêts sont délaissées après la coupe et de nombreux terrains abandonnés attendent de nouvelles plantations.

LES OLÉAGINEUX. — Importations en France de grains et fruits oléagineux : 1913, 1.241.857 quintaux pour 387.551.000 francs ; 1937, 14.559.554 quintaux pour 2.308.333.000 francs.

Étendue des cultures en France : colza, 1860, 200.000 hectares ; colza, 1937, 9.000 hectares ; navette : 1890, 11.510 hectares ; navette : 1937, 2.370 hectares ; olives : 1910, 960.000 quintaux ; 1937, 295.830 quintaux.

La France ne produit sur son territoire que 4 % et dans son Empire que 50 % de smatières grasses nécessaires à la consommation. En Europe, le manque de matières grasses est général. En revenant à ces cultures oléagineuses autrefois si développées, la France travaillera pour l'économie européenne.

LA SÉRICICULTURE. — Nombre des producteurs de soie en France : 1880, 170.000 ; 1902, 129.000 ; 1912, 99.000 ; 1928, 64.000 ; 1937, 12.546.

Production de cocons en France : 1860, 25.000.000 de kilos ; 1877, 11.400.000 kilos ; 1912, 6.000.000 de kilos ; 1928, 2.50.000 kilos ; 1937, 540.000.

Les experts du monde entier sont tous d'accord pour reconnaître aux soies françaises des qualités remarquables dont elle faisait autrefois la prospérité. Il faut qu'elle revive pour l'honneur du goût français et pour donner du travail à des dizaines de milliers de familles.

LA BETTERAVE. — La betterave sucrière produit, du sucre, de l'alcool, de la pulpe, des mélasses, des vinasses, etc.

La betterave a fait vivre en France en 1937, 200.000 cultivateurs ; 500.000 ouvriers de culture : 500 millions de francs de salaire ; 100.000 ouvriers d'industrie : 300 millions de francs de salaires et a rapporté au Trésor : impôts sucre et alcool, 1 milliard et demi de francs.

Pendant trois quarts de siècle, la France a été le plus gros producteur du sucre du monde. Elle reste le plus fort producteur d'alcool de betterave. Elle est en mesure de doubler sa production pour le profit de la communauté européenne.

LES FRUITS EXOTIQUES. — En développant ses plantations d'outre-mer, la France peut être rapidement en mesure de fournir les fruits secs et les fruits exotiques que l'Europe ne produit qu'en faible partie.

La France apportera ainsi une contribution importante au bien-être de la communauté européenne, en améliorant et en permettant de varier les menus. Elle devra également mettre fin à cette situation paradoxale : dès produits de notre Empire gagnant la Métropole en transitant par des ports étrangers.

PLANTES TEXTILES. — Le déclin : lin : 1860, 105.455 hectares ; 1937, 28.600 hectares ; perte, 82.8 %.

Chanvre : 1860, 175.000 hectares ; 1937, 3.256 hectares : perte 97.9 %.

Les importations : En 1937 : coton, 3.084.000 quintaux pour 2.135 millions de francs ; jute, 990.000 quintaux pour 237 millions de francs ; lin, 373.000 quintaux pour 237 millions de francs ; chanvre, 191.968 quintaux pour 88 millions de francs. Total : 4.638.968 quintaux pour 2.695 millions de francs.

Les cultures textiles donnent sur nos terrains d'excellents produits nécessaires à l'approvisionnement des industries européennes. Elles sont aujourd'hui tout à fait négligées chez nous. Il faut y revenir.

R. L.

NOS CONTES

L'ALIBI

— Faites entrer, soupira M. Bertaignemont.

Mais sa large face, ordinairement débonnaire de colosse, resta soucieuse et presque hostile, tandis que le valet de chambre introduisait dans le luxueux cabinet de travail un individu, vêtu sans élégance et frétillant de satisfaction.

— Je vous apporte une bonne nouvelle, annonça-t-il, en s'avançant vers la chaise que lui désignait silencieusement M. Bertaignemont. Nous les avons pincés. Vous tenez votre divorce.

Il n'apparut pas que « la bonne nouvelle » illuminât le visage assombri du mari. Au contraire, une crispation de douleur le ravagea brusquement, puis s'effaça sous l'intervention de la volonté. Et l'apparence du calme, sinon de la sérénité, immobilisa de nouveau les traits de M. Bertaignemont.

— Vous avez la preuve ? questionna-t-il d'une voix brève.

— Un peu ! ricana l'agent. Comme vous le pensiez, il se sont rejoints à la gare. Naturellement, on les filait. Un de nos hommes a fait le voyage avec eux. Pas dans le même compartiment, bien sûr. Mais on a su les retrouver à l'arrivée et descendre dans le même hôtel. Bref, il a réussi à les photographier au bord de la mer... Oh ! un cliché réussi ! Ils se tiennent par la taille et se regardent dans les yeux. Si on ne vous accorde pas votre divorce sur le vu de cette photo-là, je consens à ne rien toucher...

— Vous avez le cliché ? demanda M. Bertaignemont, maîtrisant une nouvelle crispation.

— Je vous l'apporte... Mais ce n'est pas le plus beau. Savez-vous où se trouve votre bonhomme, M. Pierre Leval, en ce moment ? En prison !

— En prison ?... Pourquoi ?...

Stupéfait, effaré, indécis encore quant au sentiment que devait faire naître en lui l'arrestation de l'homme qui était son rival, M. Bertaignemont se soulevait à demi et se penchait vers l'agent, pour mieux recevoir sa réponse.

— Oh ! c'est une drôle d'aventure et qui touche à votre affaire, expliqua ce dernier. Imaginez-vous que, pendant que le jeune homme s'offrait ce petit voyage avec Madame.

Averti par un froncement des épais sourcils blancs de ne point prononcer le nom de l'épouse, il poursuivit :

— Donc, pendant qu'il était à la mer avec elle, et juste pendant la nuit qui a suivi son départ, on a cambriolé le coffre-fort de l'usine dans laquelle il est ingénieur. Or, il était, comme bien vous pensez, parti sans tambour ni trompette, sans avertir personne et en se cachant. De sorte qu'on l'accuse...

— Mais il s'est défendu ? Interrogea M. Bertaignemont d'une voix altérée. Il a dit...

— Rien du tout. Bien sûr qu'il avait un alibi. Mais il ne l'invoque pas et vous comprenez pourquoi. Il lui faudrait appeler votre dame en témoignage et il ne peut tout de même pas faire ça. Alors il se tait. Et, comme à part nous, personne ne l'a vu partir et qu'à l'hôtel il s'est fait incrire sous un faux nom, autant dire qu'il est condamné d'avance.

— Et il continue à se taire ? répéta sourdement M. Bertaignemont.

— Dame ! Mettez-vous à sa place. Ce ne serait guère chic de compromettre votre dame. Il pense que vous ignorez tout... Alors, il encaisse. C'est un garçon qui a de l'honneur, dans son genre... Ce n'est pas pour diminuer ses torts envers vous. Mais sur ce point-là, il faut lui rendre justice. Bien d'autres n'auraient pensé qu'à eux... Enfin, voilà la situation. Nous nous savons, mais nous sommes tenus par le secret professionnel. C'est à vous de décider si nous devons le tirer de là... ou le laisser patauger. Vous êtes le maître.

— Je suis le maître, soupira M. Bertaignemont, en baissant involontairement la tête.

— C'est un fichu cas de conscience, reconnut l'agent en se levant. Il y a de quoi hésiter. C'est pour cela que nous avons tenu à vous mettre au courant. Si vous marchez à fond et tout de suite pour le divorce, l'alibi du jeune homme est tout prouvé. La photo est un peu là et le témoignage de notre photographe l'appuiera. Mais bigre ! l'affaire fera du tapage. On en parlera dans les journaux... Et vous aurez votre part de réclame. D'autre part, si vous laissez le jeune homme dans le pétrin, adieu le divorce !

Et comme M. Bertaignemont, absorbé dans des réflexions douloureuses ne répondait pas, il répéta :

— Ce sera comme vous voudrez. Nous sommes à vos ordres.

— Laissez-moi le cliché, articula péniblement le mari.

Et quand l'agent se fut retiré, après avoir déféré à son désir, il ouvrit le paquet et en tira une épreuve qu'il se mit à contempler, avec émotion douloureuse.

— Elle l'aime... Elle est sa maîtresse ! gémit-il lamentablement.

**

— Vous persistez à refuser d'indiquer l'emploi de votre temps, entre le 19 juillet et l'instant où vous avez été arrêté ? demanda le juge d'instruction.

— Je suis innocent, murmura l'accusé avec lassitude. Je ne puis rien dire d'autre.

— Ce serait insuffisant... Heureusement pour vous, un témoin s'est présenté, qui affirme votre présence sur la plage d'Onival, le 20 juillet, et à une heure telle que vous vous trouvez innocenté de l'accusation qui pèse sur vous.

— Un témoin ? s'écria Pierre Leval, en manifestant tout à coup une grande agitation et une sorte d'angoisse. On m'a vu ?

— Oui... Un témoin parfaitement honorable dont l'affirmation ne saurait être mise en doute. Ce témoin déclare d'ailleurs avoir fait le voyage avec vous, de sorte que tout votre temps se trouve établi.

Le trouble du jeune homme augmentait.

— Attendez, soupira-t-il. Je puis avoir certaines raisons de ne pas accepter ce témoignage qui pourrait être un sacrifice. Je veux connaître le nom de ce témoin. Si c'est une femme... je refuse catégoriquement sa mise en cause.

— Vous allez être confrontés immédiatement, interrompit le juge. Mais ne vous agitez pas. Ce témoin est un homme.

La stupeur du jeune ingénieur se dessinait à peine que, sur un appel du juge, une porte s'ouvrit. M. Bertaignemont entra.

— Voici celui qui affirme votre alibi et dont le témoignage vous innocente, déclara le juge d'une voix grave.

Aussi pâles l'un que l'autre, les deux hommes se regardèrent. Eperdûment, les yeux de Pierre interrogeaient.

— Un nom devait être prononcé. Il est préférable que ce soit le mien, dit le mari trahi. Je remercie monsieur le juge de l'avoir compris et permis. Un non-lieu et un divorce à l'amiable, c'était la solution élégante. Nous pourrons maintenant déchirer cela.

Et, prenant sur la table du juge d'instruction, une épreuve photographique, il la présenta au jeune homme, qui tressaillit et baissa la tête...

M.-J. MAGOG.

BOURSE DE PARIS du 3 Juillet 1941

VALEURS	Cours précéd	Cours du jour
FONDS D'ÉTAT		
3 %	91 15	91 ..
3 % amort.	93 ..	93 ..
4 % 1917	99 ..	99 45
4 % 1918	98 80	98 95
5 % 1920	131 95	132 05
4 % 1925	168 40	168 50
4 ½ 1932 A	101 55	101 56
4 ½ 1932 B	99 90	100
4 1/2 % 1937	200 30	200 25
5 % 1939	101 20	101 55
Caisse aut. 5 % 1938	117 50	117 60
Obl. trésor 4 ½ 1933	1212 ..	1214 ..
— 4 % 1934	1098 ..	1095 ..
— 5 % 1935	1014 ..	1012 ..
Outill. Nat. 4 ½ 1932	1011 ..	1006 ..
P.T.T. 5 % 1928	489 ..	508 ..
— 4 ½ 1929	496 ..	487 ..
— 5 % 1934	1021 ..	1020 ..
— 5 % 1936	1027 ..	1039 ..
— 6 % 1938	1038 ..	1030 ..
Obl. Trésor 4 ½ 36 B.	135 ..	135 ..
Bons Trésor 4 ½ % 1933	1097 ..	1099 ..
— 5 % 1934	1036 ..	1037 ..
— 4 ½ 1934	1050 ..	1060 ..
— 4 % 1935	1042 ..	1042 ..
— Sept. 5 % 1937	1025 ..	1031 ..
— Déc. 5 % 1937	1051 ..	1052 ..
— Fév. 5 ½ % 1938	1035 ..	1040 ..
Cais. aut. Tabacs	1004 ..	1004 ..
CRÉDITS NATIONAUX		
Cr. Nat 5 % 1919	800 ..	800 ..
— 1920	530 ..	530
— Janvier 1923	495 ..	495
— Juin 1923	499 ..	498
— Janvier 1924	495 ..	495
— 1934	1065 ..	1065
— 1935	1026 ..	1030
— 5 ½ % 1937	1000 ..	986 50
— 1938	986 50	995 ..
FONCIÈRES COMMUNALES		
Fonc 1883	329 ..	329 ..
— 1885	374 ..	372 ..
Com 1891	340 ..	337 ..
— 1892	410 ..	410 ..
Fonc 1895	380 ..	392 ..
Com 1899	387 ..	385 ..
Fonc 1903	394 ..	390 ..
Com 1906	378 ..	378 ..

VALEURS	Cours précéd	Cours du jour
Fonc. 1909	190 ..	190 ..
Com. 1912	174 ..	178 ..
Fonc. 1913 3 ½	393 ..	396 ..
Fonc. 1913 4 %	475 ..	477 ..
Empr. 1926	590 ..	588 ..
Com. 1927	515 ..	515 ..
Empr. 1929	1001 ..	1015 ..
Com 1930 4 %	930 ..	938 ..
Fonc 1930 4 ½ %	908 ..	908 ..
Com 1931	951 ..	901 ..
— 1931-32	934 ..	923 ..
— 1932	960 ..	968 ..
Empr. 1933	1004 ..	1002 ..
Empr. 1934	1000 ..	930
Bons à lots 1887	102 ..	102
— 1888	100 ..	100
Panama à lots	170 ..	169 50
ACTIONS FRANÇAISES		
Banque de France	13325	13350
Comptoir Escompte	1036	1036
Crédit Foncier France	4245	4260
— Lyonnais	3030	2965
— du Nord	441	
Soc. Générale non lib.	1252	1256
Société Générale Lib.	1516	1515
Est	841	841
Lyon	1376	1353
Métropolitain	1935	1930
Midi	1105	1105
Nord	1349	1326
Nord-Est		
Orléans	1344	1349
Ouest	875	900
Tramw. Lille-Rx-Tg	285	
Eaux (Cie Générale)	2952	3040
Dist. Électricité	1370	1365
Générale Élect.	3565	3600
Élect. Gas Nord	580	580
— Paris	1488	1463
— du Nord	800	825
Énergie Industrielle	2670	2695
Nord Lumière	1310	1265
Thomson Houston	500	506
Union Électricité	915	920
Dollfuss Mieg Cap.		....
Cie Générale Ind. Text.	1315	....
Le Blan	970	....
Pérenchies	1285	....
Saint Frères	584	584
Gaz Nord-Est	1091	1100
Aciéries Longwy	456	461
— Micheville	1070	1050

VALEURS	Cours précéd	Cours du jour
— du Nord	490	481
— Sambre Meuse	690	690
Arbel	1270	1270
Chantiers de France	710	710
Const. Nord France	700	670
Citroën B	931	915
Fives-Lille	1300	1300
Ford	726	722
Forges Nord-Est	750	750
Jeumont Actions	687	678
— Parts	1275	1310
Franco-Belge M. Ch Fer	2600	2610
Hts Fourn. Pt-à-Mous.	3800	3800
Denain-Anzin	2360	2420
Louvroil-Montbard	855	852
Métaux	3650	3600
Peugeot	985	955
Schneider (Creusot)	2900	2881
Senelle-Maubeuge	965	934
Tréfilerie Havre	1185	1205
Béthune	1335	1325
Aniche	3200	3150
Anzin	1558	1562
Blanzy	2650	2660
Carvin	1625	1600
Courrières	482	483
Dourges	1615	1560
Escarpelle	7030	7100
Grand-Combe	2120	2040
Lens	598	575
Ligny-lez-Aire		
Marles	930	930
Ostricourt	2118	2060
Vicoigne	812	815
Mokta el Hadid	11900	11900
Nickel	1860	1890
Ouenza	4350	4205
Lille Bonnières Prior	765	765
— — Ord	367	365
Standard Pétroles	1135	1132
Gafsa	1660	1655
Air Liquide	2200	2250
Glaces Nord France	4175	4090
Kali Ste-Thérèse		
Kuhlmann	1400	1345
Pechiney	3040	3000
Rhône Poulenc	2250	2260
Saint-Gobain	4890	4943
Ciments Français	5180	5155
— Origny	12725	
Poliet-Chausson	2075	2026
Caout. Indochine	1725	1725
Cultures Tropicales	381	368
Terres Rouges	1071	1061

Ville de Paris. — Ville de Paris 1871, 338 ; 1875, 485 ; 1876, 490 ; 1892, 266 ; 1894-96, 271 ; 1898, 336 ; 1899, 325 ; 1904, 334 ; 1910 2 3/4 %, 330 ; 1910 3 %, 275 ; 1912, 280 ; 1928, 985 ; 1929, 946 ; 1930, 956 ; 1930 lots, 930 ; 1931, 931 ; 4 % fortif, 910 ; 1932, 951 ; 1934 5 1/2 %, 1.011 ; 1934 5 %, 986 ; 1935, 1.007 ; 1937, 1.013 ; 1938, 1.010.

Chemins de Fer. — Est 6 %, 488 ; 5 %, — ; 3 % anc., 396 ; 3 % nouv., 389 ; 2 1/2 % — ; 5 % 1921 A, 870. — Lyon 6 %, 480 ; 5 %, 432 ; 3 % anc., 378 ; 3 % nouv., 378 ; 5 % 1921 A, 860. — Midi 6 %, 464 ; 5 %, 458 ; 3 % anc., 372 3 % nouv., 376 ; 5 % 1921 A, 865. — Nord 6 %, 475 ; 5 %, 461 ; 3 % anc., 425 ; 3 % nouv., 409 ; 5 % 1921 A, 868. — Orléans 6 %, 458 ; 5 %, 440 ; 3 %, 395 ; 3 % 1884, 392 ; 5 % 1921 A, 870. — Ouest 3 % anc., 388 ; 3 % nouv., 402 ; 2 1/2 %, 373.

Emprunts Coloniaux. — Afrique Equatoriale 5 1/2 1937, 1.007 ; Afrique Occidentale 5 1/2 1937, 1.007 ; Annam-Tonkin 2 1/2 %, 81 ; Indo-Chin e3 % 1909, 412 ; Maroc 1914, 451 ; 6 % 1937, 1.027 ; Tunis 1892, 371 ; Algérie 1902, 427 ; Tunisie 1907, 373.

Valeurs Françaises (Obligations). — Département du Nord 6 % 1921, 510 ; 6 % 1923, 508 ; 7 % 1926, 510 ; 7 % 1927, 509 ; octobre 4 % 1931, 1.995 ; 4 % 1931, 860 ; 5 1/2 1934, 972 ; 5 % 1935, 995 ; 5 1/2 1936, 1.013 ; 6 % 1936, 1.001.

BOURSE DE LILLE du Jeudi 3 Juillet 1941

ACTIONS

CHARBONNAGES. — Aniche, 3 195 ; Anzin, off. 1.610 ; Béthune, 13.400 ; le 1/10, 1.325 ; Bruay, 445 ; coupure de 10, 445 ; Carvin, 1.640 ; Clarence, dem. 227 ; Courrières 475 ; Crespin, dem. 75 ; Lens, 571 ; Liévin, 485 ; Marles, off. 930 ; Ostricourt, 2.125 ; Thivencelles, dem. 446 ; Vicoigne, 920.

BANQUES. — Crédit du Nord, 445.

EAUX. — TRANSPORTS. — Pierchon, dem. 412 ; E.L.R.T., 285.

ÉLECTRICITÉ. — Artésienne, 415 ; Béthunoise, 427 ; Boulonnaise, 615 ; Électricité et Gaz Nord, off. 560 ; Électrique Nord, off. 800 ; Électrique Nord-Ouest, off. 790 ; Énergie Nord France, 530-535 ; Gaz d'Hersin, off. 600 ; Saint-Quentinoise, ex-coup dem. 2.205 ; Secteur Billy, off. 920.

MÉTALLURGIE. — Blanc-Misseron, ord. 135 ; Aciéries de Longwy, 460 ; Aciéries du Nord, 469 ; Chantiers de France, 700 ; Biache, off. 620 ; Cail, 670 ; Delattre et Frouard, 760 ; Denain-Anzin, off. 2.350 ; Fer Maubeuge, dem. 3.020 ; Fives-Lille, 1.300 ; Forges Nord-Est, off. 750 ; Marine et Homecourt, 970 ; Jeumont, 650 ; Franco-Belge, 2.530 ; Tubes de Valenciennes, 1.450.

TEXTILES. — Agache, 1.244 ; Comptoir Linier P., 172-171 ; F.F.F., 1.165 ; Le Blan, 945 ; Lyon : Textiles, 1.485 ; Lyon : Textiles Part off. 4.450 ; Tiberghien, 418

CIMENTS. — Ciments d'Haubourdin, 708 ; Desvroise, 4.120 ; La Loisne, 800 ; Tuileries de Beauvais, act. dem. 550 ; part. dem. 250

PRODUITS CHIMIQUES. — Danjou, off. 1.025 ; Engrais de Roubaix, 245 ; Finalens, off. 980 ; Glaces et Verres, off. 4.150 ; H.G.D., dem. 1.810 ; Kuhlmann, off. 1.400 ; Pechiney, 3.100 ; Rhône Poulenc, 2.335 ; Saint-Gobain, 4.995 ; Usines de Libercourt, 365.

ALIMENTATION. — DIVERSES. — Brasserie Centrale, 280 ; Motte-Cordonnier, ex-coupon dem. 1.100 ; Nouvelles Epeceries, dem. 230 ; Lits et Sommiers, dem. 90 ; Fre Douaisis, 430.

OBLIGATIONS. — Ville de Lille, 940 ; Roubaix 5 % 1929, 960 ; 4 1/2 1931, 890 ; E.LRT, 951 ; Artésienne 5 1/2 1935, 970 ; Biache 5 1/2 1929, 935 ; Bonneterie de Tergnier 3 %, dem. 300 ; Chigot, dem. 830 ; Cotonnière de Fives 4 1/2, 826 ; Peignage de Tourcoing 5 1/2, 960 ; Desurmont, 910 ; Chicorées Supérieures, dem. 990 ; Banque Financière Maroc 5 1/2, 925 ; Eternit 5 %, 910 ; Eternit 5 1/2, dem. 940 ; Finalens 5 %, 945 ; Glaces et Verres 4 1/2, off. 960 ; Habitations de Loos, 940 ; Bruay 5 1/2, 1.016 ; Liévin 5 1/2, 490 ; Liévin 5 % 1931, 979 ; Thivencelles 5 %, 931.

NÉGOCIATION DE DROITS. — Saint-Sauveur, 290 ; Pechiney, 1.800.

LA VIE SPORTIVE

COMMUNIQUE DE LA DIRECTION REGIONALE DU COMMISSARIAT GENERAL A L'ÉDUCATION GÉNERALE ET AUX SPORTS

Fonctionnement provisoire des nouvelles Associations Eportives. — En vertu des prescriptions de l'article 4 de la loi du 20 décembre 1940 relative à l'organisation sportive (Chartre des Sports) la création des Associations Sportives est soumise à l'agrément de Monsieur le Secrétaire d'État à l'Instruction publique.

Cet agrément qui est une condition de leur existence devra précéder obligatoirement la déclaration prévue par la loi du 1er juillet 1901.

En attendant que le règlement d'administration publique (actuellement en voie d'élaboration) ait déterminé les mesures nécessaires pour l'application de la chartre des sports et fixé les formes de cet agrément définitif, Monsieur le Commissaire général à l'Éducation Générale et aux Sports, a décidé que les nouvelles associations qui sont appelées à fonctionner dans le cadre de l'organisation nationale constitueront un dossier se composant des pièces suivantes établies en double exemplaire.

1° Une demande d'autorisation provisoire de fonctionnement ;

2° Les statuts de l'Association ;

3° Le procès-verbal de l'Assemblée constitutive ;

4° La liste des noms, professions, qualités et adresses des membres du Comité directeur et des Président, Vice-Président, Secrétaire et Trésorier ;

5° L'énumération des sports pratiqués et l'indication des moyens dont elle dispose (terrains, salles d'équipement).

Le dossier sera envoyé au Directeur régional de l'Éducation générale et des Sports, par l'intermédiaire de l'Inspecteur départemental qui y joindra son avis motivé.

Pour l'envoi du dossier, les Associations Sportives sont invitées à noter les adresses suivantes :

Département du NORD. — Direction régionale des Sports, 4, rue Nationale, à LILLE.

Département du PAS-DE-CALAIS. — M. Jacques SERGEANT, Délégué départemental à MONTREUIL-sur-MER.

Département de la SOMME. — Direction régionale des Sports, 4, rue Nationale, à LILLE.

Département de l'AISNE et département des ARDENNES. — M. LEFRANC, Inspecteur départemental, Lycée de Saint-Quentin, à SAINT-QUENTIN

Les nouvelles Associations sportives devront donc être en possession de l'autorisation provisoire de fonctionnement avant d'exercer toute activité et d'établir la déclaration prévue par la loi du 1er juillet 1901.

L'autorisation provisoire de fonctionnement parviendra aux Associations sportives par l'intermédiaire de MM. les Préfets.

Déclaration prévue par la loi du 1er juillet 1901. — Les formalités relatives à cette déclaration figurent dans les annuaires des différentes fédérations.

Les Associations sportives sont invitées à s'y reporter pour le dépôt de leur dossier aux Préfectures.

Toutefois, comme il est spécifié plus haut, les Associations sportives ne doivent accomplir les formalités indiquées que lorsqu'elles sont en possession de l'autorisation provisoire de fonctionnement.

Ordonnance des Autorités allemandes en date du 12 novembre 1940. — Les indications qui précèdent ne remplacent nullement l'obligation faite à toutes les Associations sportives de se conformer à l'ordonnance des Autorités allemandes du 12 novembre 1940, qui leur prescrit d'adresser à la mairie de leur élection de domicile, une demande d'autorisation d'activité comprenant noms et qualités du Président et des dirigeants responsables et rappelant les fédérations auxquelles l'autorisation sportive est affiliée, avec le numéro d'affiliation, la date de déclaration à la Préfecture, le numéro de récépissé de déclaration, et éventuellement la date et le numéro d'agrément.

Le double de cette déclaration doit être adressé à la Direction régionale des Sports, 4, rue Nationale, à LILLE. Ces pièces doivent être obligatoirement signées par le Président responsable

Ces dispositions sont valables non seulement pour les Associations sportives proprement dites (Sociétés, salles, clubs), mais également pour les Comités régionaux ou départementaux.

De plus, les Associations sportives doivent répondre aux demandes de renseignements complémentaires qui peuvent leur être adressées par les mairies, sous-préfectures et préfectures.

Rapports des services du commissariat général à l'Education générale et aux Sports avec les Associations Sportives. — Toute communication émanant d'une Association sportive quelconque (Comités régionaux, départementaux, sociétés, clubs, unions) doit être adressée aux services du Commissariat général à l'Éducation générale et aux Sports, sous la signature exclusive des Président, Vice-Président ou Secrétaire, remponsables et être établis sur papier à entête de l'Asssociation, ou muni du cachet de celle-ci.

Il ne sera tenu compte d'aucune demande qui aura été envoyée par une personne non qualifiée.

Modifications aux statuts, titres, membres du Comité des Associations déclarées selon la loi du 1er juillet 1901. — Les demandes de cette catégorie doivent faire l'objet d'une déclaration établie en double exemplaire.

Il est prescrit aux Comités régionaux Unions et Associations sportives, de se conformer strictement aux dispositions de la loi du 1er juillet 1901 :

En cas **de modification aux statuts ;**

En cas **de changements survenus dans l'administration** ou dans la **Direction de l'Association ;**

En cas **de classement de titre de siège social,** de fondation de nouveaux établissements, acquisitions ou aliénations d'immeubles.

Ces déclarations sont à adresser à la Direction Régionale des Sports, 4, rue Nationale à LILLE qui les transmettra avec son avis à MM. les Préfets.

Les prescriptions de la loi de 1901 n'ont pas été appliquées jusqu'à présent d'une façon formelle par les Associations sportives : celles-ci sont invitées à s'y conformer d'urgence.

Dommages résultant de faits de guerre. — Deux textes ont traité de la reconstruction des immeubles détruits par faits de guerre : ce sont les lois des 5 avril 1940 et 11 octobre 1940. Ils ne sont pas pas applicables aux terrains, installations ou au matériel des Associations sportives, qui feront l'objet d'un texte particulier actuellement en préparation

Dès à présent, les Associations sportives sont invitées à réunir les éléments de leur dossier qui sera déposé à la mairie du lieu des dommages.

La demande devra être accompagnée de plans et de devis estimatifs des dépenses de mise en état et de toutes justifications permettant la vérification des devis. La preuve du dommage pourra être faite par tous moyens : constat, factures, dépositions de témoins, certificat du maire, déclaration sous serment, etc...

Les Associations sportives ont intérêt à envoyer à la Direction régionale des Sports, copie du dossier déposé à la mairie.

ATHLÉTISME

OU PASSER LE BREVET SPORTIF NATIONAL ?

La Direction Régionale des Sports communique la seconde liste des centres d'examens autorisés pour les Associations Sportives :

DIMANCHE 6 JUILLET

La Madeleine : Stade Municipal, à 8 h., « Jeunesse Sportive de La Madeleine » : M. Lefebvre, 65, rue de la Concorde.

Marquillies : Stade de Marquillies, à 16 h., « Union Sportive de Marquillies » : M. Basquin, secrétaire.

Valenceinnes : Stade des Cheminots, à 8 h. : « Jeunesse Sportive des Cheminots » : M. Collot, 25, Avenue du Commerce.

Cappelle-la-Grande : Stade des Cheminots, à 10 h., « Association Sportive des Cheminots » : M. Coonem, 1, rue Bourlet.

DIMANCHE 13 JUILLET

Cysoing : Stade Municipal, à 9 h., « Football-Club de Cysoing » : M. Jean Delplace, 45, rue Thiers.

Hautmont : Stade Dembiermont, à 9 h., « Association Sportive de Hautmont » : M. Boulanger, Café Bellevue, 2, place Sainte-Anne.

Nesle : Stade du Club Sportif, à 15 h., « Club Sportif Neslois » : M. Foucault, rue des Poissonniers.

Soissons : « Union Athlétique de Soissons » : M. Fernand Prat, 8, rue Brouilliaud.

DIMANCHE 20 JUILLET

Landrecies : Terrain de sport de l'École primaire supérieure, à 8 h., « Union Sportive de Landrecies » : M. André Bonnaire, à Landrecies.

Abbeville : Stade Paul Delique, à 10 h., « Sporting-Club d'Abbeville » : M. Hurtevent, 18, rue de la Tannerie.

Villers-Outréaux : Terrain face à la mairie, « Étoile Sportive de Villers-Outréaux » : M. Raymond Bricourt, rue Gambetta.

DIMANCHE 27 JUILLET

Wingles : Stade Léonard Danel, à 9 h., « Sporting-Club Pro-Patria » : M. Robert Marquilly, 47, rue A. Dauchet, à Wingles.

Aubigny-en-Artois : Terrain municipal à 15 h., « Sporting-Club Aubinois » : M. Viart, à Aubigny-en-Artois.

Wormhoudt : Terrain de l'Étoile Sportive, à 15 h., « Étoile Sportive Wormhoutoise » : M. Couttenier, 19, Grand'Place.

Les Associations Sportives et les candidats individuels intéressés par une de ces sessions sont invités à se mettre directement en rapport avec les organisateurs.

HOCKEY

RECTIFICATION AU CALENDRIER DU CHAMPIONNAT DES TROIS VILLES

La Commission provisoire de Gestion, dans sa dernière réunion, a décidé de modifier comme suit le calendrier du championnat des trois villes pour les trois matches restant à jouer.

Tous les matches du Lille H.C. seront joués sur le terrain du Lille Université Club, rue Berthelot.

Les rencontres auront lieu aux dates et heures suivantes :

6 juillet à 8 h. : B.B.C. (1)-L.H.C. (3).
6 juillet à 10 h. : P.C.R. (1)-L.U.C. (2).
9 juillet à 18 h. 30 : L.U.C. (1)-L.H.C. (1).

La Commission a également décidé d'homologuer le résultat de la rencontre L.H.C. (1)-P.C.R. (1).

WATER-POLO

HELLEMMES CONTRE LILLE AU CHAMPIONNAT DU NORD

L'activité a repris à l'A.S.C.H. la section de Natation, bien qu'amputée de plusieurs de ses membres, a engagé une équipe dans les Championnats du Nord de water-polo. Le premier match qui mettra aux prises l'équipe première des P.N.L. à celle des Cheminots sera disputé dimanche prochain, à 15 h., dans la piscine des Cheminots d'Hellemmes, barrière de Lezennes (Mont-de-Terre).

Au cours de cette réunion, quelques courses de relais seront disputées par les nageurs de ces deux clubs. Un match de water-polo opposera les équipes réserves des P.N.L. et de l'A.S.C.H. Il n'est pas douteux que de nombreux amateurs de natation voudront assister aux débuts de ce championnat qui promet d'être intéressant.

BOXE

WARTELLE SE MONTRE HEUREUX D'AVOIR CONQUIS LE TITRE RÉGIONAL DES « COQ »

Le sport nous fait vraiment oublier l'heure présente car lorsque le nouveau champion du Nord se présenta à notre rédaction entouré de ses dirigeants, nous nous sommes figurés être revenus quelques mois en arrière.

Si Wartelle ne se montre pas très expansif, il n'en est pas de même du brave Hugo qui se montre très heureux d'avoir fait ceindre à son poulain cette première couronne. MM. Dubois et Hervieux, les sympathiques dirigeants de l'U.S. Abbaye reçoivent de ce fait la juste récompense de tous les efforts qu'ils produisent en faveur de la boxe. Nous en sommes très contents pour eux et leur demandons de persévérer dans la voie qu'ils se sont tracée.

WARTELLE le sympathique boxeur de l'U. S. ABBAYE. (Ph. Archives)

Au cours de la conversation, Hugo nous fait comprendre que Wartelle veut conquérir une place parmi les pugilistes de notre région. Son poulain s'est mis en tête de réussir se rendant compte de tous les sacrifices indispensables pour s'imposer dans une carrière très difficile.

Ce titre de champion du Nord aura été pour lui un stimulant merveilleux qui produira un heureux effet au sein de l'U.S. Abbaye.

Wartelle rend hommage à la grande correction de son adversaire de dimanche, le lillois Young David et attend de pied ferme son challenger actuel, le hautmontois Cornut. Voilà une belle tête d'affiche pour la réouverture de la coquette salle de Marquette.

Hugo a mis tous ses hommes au repos sauf Wartelle qu'il voudrait pouvoir opposer au belge Rogge. Un organisateur consciencieux ne laissera certainement pas passer pareille occasion !

Voici donc le club cher à MM. Dubois et Hervieux paré d'un beau titre officiel. De nombreux amateurs, très assidus à la leçon encadreront dignement la saison prochaine leurs deux chefs de file Wartelle et Singier. Nous aurons du reste l'occasion d'en parler dans l'avenir.

Avec un Wartelle digne du titre qu'il vient de conquérir, le professeur Léandre Hugo peut fonder de grands espoirs. Nous lui souhaitons de les voir se réaliser prochainement pour le plus grand bien de la boxe nordiste. — M. PELTIER.

FRANK HARSEN A SUBI UNE LÉGÈRE OPÉRATION

M. Cart Lamy, le sympathique manager du champion valenciennois Frank Harsen, nous informe que son poulain a dû subir une intervention chirurgicale au nez (déviation de la cloison). Il a été obligé de rester 48 heures à l'hôpital.

Tout s'est fort bien passé mais Frank Harsen ne pourra pas remettre les gants avant deux mois.

La lettre se termine par ces mots : « Je pense que pour la prochaine saison nous aurons encore l'occasion de venir à Lille car Frank et moi-même nous n'oublierons pas que nous avons été très bien reçus ».

Il est certain que le public nordiste se fera une joie d'accueillir à nouveau le poulain de Cart Lamy et que les organisateurs se feront un plaisir de le remettre à l'affiche.

AVIS AUX ORGANISATEURS

Le manager Colombani, du Club Athlétique Hersinois, tient à la disposition des organisateurs le team suivant : Amateurs : Drolet, 49 kg. ; Deplanque, 55 kg. ; Delannoy, 62 kg. ; Ansart, 57 kg. ; Marsal, 80 kg. ; Jnés, 54 kg. ; Kaniki, 48 kg. ; Boquet, 48 kg. et d'autres novices pour 3 rounds de 2 minutes.

Pour conclure, écrire à M. Colombani Jérôme, 13, rue Jules-Grévy, à Hersin-Coupigny (P.-de-C.). Match retour assuré.

— Le manager Colombani relève le défi de Raoul Fontaine, de Nœux-les-Mines, pour son poulain Simanski. Le manager Colombani laisse à Fontaine le choix de la rencontre.

AU B. C. DE NŒUX-LES-MINES

Raoul Fontaine, 61 kilos, de Nœux-les-Mines, lequel compte des victoires sur les meilleurs boxeurs nordistes et parisiens, relève le défit de Delassus et serait désireux de rencontrer n'importe quel boxeur du Nord ou du Pas-de-Calais jusqu'à 65 kilos, principalement Kid Michel et Frank Harsen.

Le C.S.C. Nœuxois tient à la disposition des organisateurs les boxeurs suivants :

Professionnels : Raoul Fontaine, 61 kilos ; Hu Florentin, 64 kilos ; Gabriel Alex, 70 kilos ; Danjou Henri, 53 kilos ; Kid Clauss, 64 kilos.

Amateurs : Lenglet Marcel, 77 kil. ; Poledniczak, 69 kilos ; Desreux, 68 kilos ; Yanek, 60 kilos ; Duval, 60 kilos ; Michel Fontaine, 60 kilos ; Legrand, 57kilos ; Naylor, 56 kilos ; Buisine Alphonse, 56 kilos ; Dhesse, 56 kilos ; Buisine Lucien, 53 kilos ; Bruno, 51 kilos ; Nowak, 56 kilos, et quelques débutants.

Pour tous renseignements s'adresser à Raoul Fontaine, 64, rue de Labarrois, à Nœux-les-Mines (Pas-de-Calais).